



Solution n°1	Solution n°2	Solution n°3
<p>Votre enfant est scolarisé dans une des écoles catholiques du secteur (Lannilis, Landéda, Lilia, Plouguerneau) :</p> <p>↳ le dossier d'inscription vous sera remis directement par l'école. Il vous suffira de le remplir et de le remettre à l'<u>école</u> (qui fera suivre le dossier) pour le</p> <p>vendredi 22 avril</p>	<p>Votre enfant est scolarisé dans une autre école (publique ou privée) :</p> <p>↳ Vous pouvez demander un dossier d'inscription au Secrétariat du Collège et le remettre dûment rempli :</p> <p>vendredi 22 avril</p>	<p>Vous souhaitez un rendez-vous avec le Directeur pour obtenir des informations complémentaires :</p> <p>↳ Il vous suffit de convenir d'une date auprès du Secrétariat du Collège.</p>

- L'inscription ne sera considérée comme **définitive** qu'après avis du dernier conseil de cycle (mois de juin).